

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt décembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 13/12/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Daniel CADET), Sabine VINCENT.

**EXCUSES** : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## **2012-144 : MUSIQUE – SUBVENTION ASSOCIATION « LE BARYTON »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat est compétente en matière d'enseignement musical depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'enseignement sont réalisées chaque année, deux auditions pour évaluer le niveau des élèves.

Monsieur le Président précise que l'association « Le Baryton » intervient sur les sites de Saint Paul et Saint-Léonard de Noblat, dans le cadre de l'organisation de ces auditions.

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention de 400 € à cette association dans le cadre de leurs interventions.

## **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

**Approuve** que la Communauté de Communes de Noblat verse une subvention de 400 € à l'association « Le Baryton »

**Autorise** Monsieur le Président à réaliser les démarches nécessaires pour le paiement de cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire  
Reçu à la Préfecture  
Le :  
Publié ou notifié  
Le :

Le Président,  
  
Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : MUSIQUE - SUBVENTION ASSOCIATION &quot;LE BARYTON&quot;

---

Date de transmission de l'acte : 21/12/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 21/12/2012

---

Numéro de l'acte : 2012-144 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121220-2012-144-DE

---

Date de décision : 20/12/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions